

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 21 novembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 7 novembre 2024
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – J-M. RELET - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. – BERTAUD M-F.– PAILLER A.- BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. BONNEAU R. – M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à PAILLER A. - -Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. -

Mme ROUXEL, MM. BERTHOMÉ, TESSIER,

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2024.97 – Recrutement des agents contractuels : régularisation année 2024

Dans le cadre des agents contractuels n'ayant pas fait l'objet d'une délibération sur l'année 2024, il y a lieu de régulariser la situation.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier pour les postes suivants :

SERVICE	CATÉGORIE	FONCTION	TYPE DE CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	MOIS
Technique	C	Agent polyvalent des ST	CDD accroissement L.3332-23_1	35h/sem	3
Technique	C	Agent polyvalent des ST	CDD accroissement L 3332-23_1	35h/sem	5
Administratif	C	Assistante bibliothèque	CDD accroissement L3332-23_1.	11.40h/sem	1
Administratif	C	Adjoint administratif	CDD accroissement L3332-23_1.	35h/sem	1

Administratif	C	Adjoint administratif	CDD accroissement L3332-23_1.	35h/sem	1
Enfance jeunesse	C	Animatrice CDL, Périscolaire, RS	CDD accroissement L3332-23_1.	32.69h/sem	4
Enfance jeunesse	C	Animateur loisirs	CDD CEE	FORFAIT	2,5
Scolaire	C	Agent service scolaire	CDD accroissement L3332-23_1.	30.47H/sem	4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE REGULARISER** la création des postes de l'année 2024 :
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer les contrats de recrutements correspondants,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés étaient inscrits au budget, chapitre 012.
- **DE DIRE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

VOTE :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

